

716,8 millions d'euros ont été consacrés à la culture en 2003 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur par l'Etat, la Région, les Départements et un panel de 76 Villes.

Pour être en mesure de rendre compte de ce chiffre, et d'en réaliser l'analyse présentée dans cette publication, l'Arcade a mené un important travail d'enquête auprès de ces collectivités et de l'Etat, grâce à une méthodologie entièrement revue pour cette édition.

## **10 000 dépenses ont été codées pour l'Etat, la Région et les Départements grâce à une nouvelle nomenclature**

Une enquête détaillée a été réalisée auprès de ces collectivités, avec pour la Région et les Départements, le repérage des dépenses menées dans le cadre du budget de la culture, mais aussi des autres budgets et services (actions sociales, aménagement du territoire, éducation, emploi et solidarité, formation continue, tourisme, économie...).

Pour ce qui concerne les dépenses de l'Etat, seules sont prises en compte celles de la Direction régionale des affaires culturelles, ainsi que les crédits centraux du Ministère de la culture et de la communication attribués en région, plus quelques dépenses dans le secteur "livre" récoltées en Préfecture. Ne sont pas comptabilisées les dépenses des autres ministères ainsi que les dépenses transitant par la Préfecture dans le cadre de programmes européens.

Chaque dépense effectuée par l'Etat, la Région et les Départements correspond à une fiche dans la base de données "Dépenses 2003", indiquant la collectivité et le service financeur, le nom du bénéficiaire, le détail de l'action financée et la localisation (code Insee du territoire communal). Elle fait ensuite l'objet de 3 codages :

- Un codage "bénéficiaire" : qui est financé ? (une compagnie, une collectivité, un lieu de diffusion, une école de musique, un festival, une personne en nom propre, un centre social...);
- Un codage "action" : pour quoi faire ? (une action de production, une action de conservation, une action de diffusion, une action d'éducation artistique en milieu scolaire...);

- Un codage "économique" permettant de préciser si la dépense concerne du fonctionnement ou de l'investissement et, à l'intérieur de ces deux grandes natures économiques, s'il s'agit d'une subvention à un tiers, d'une charge de personnel, d'une charge directe...

Ce sont donc plus de 10 000 fiches, chacune représentant une ligne de dépenses, qui ont été créées et codées pour 2003.

## **L'élargissement du panel sur les Villes**

76 Villes ont été enquêtées en 2003, contre 35 lors des éditions précédentes. Cet élargissement permet en effet de rendre compte plus précisément du poids des Villes dans la dépense publique. Le panel comprend les préfectures, les sous-préfectures, les pôles urbains et les communes de plus de 10 000 habitants.

Doubler le nombre de villes enquêtées a contraint de concentrer la collecte uniquement sur les dépenses globales identifiées au sein de la fonction 3 "culture" du compte administratif et à ne plus repérer les éventuelles dépenses en lien avec la culture dans les autres budgets (tourisme, office des fêtes...). La perte évaluée reste faible (pour exemple, la collecte hors budget culture, pour la Région et les Départements, correspond à 8% de l'ensemble des dépenses collectées en 2003) et l'augmentation du panel permet de préparer l'intégration des communautés d'agglomérations et de communes pour la prochaine enquête 2008.

Ce choix méthodologique limite cependant certaines comparaisons entre les différentes collectivités, car les nomenclatures utilisées ne sont pas les mêmes entre l'Etat, la Région, et les Départements d'une part, et les Villes de l'autre. Ces dernières sont donc pleinement présentées dans les analyses globales (chapitres 1 et 2), elles font l'objet d'une analyse spécifique dans le chapitre 3, mais elles ne sont pas complètement intégrées à l'analyse des dépenses par secteur (chapitre 4) qui concerne avant tout une approche Etat, Région, Départements. Sur le spectacle vivant cependant, des mises en regard seront effectuées.

### Une exploitation plus fine sur le spectacle vivant

L'Arcade, agence régionale des arts du spectacle, porte cette enquête pour l'ensemble du champ culturel afin de maintenir une continuité dans ce travail réalisé en région depuis 1990, et mené auparavant par l'Artec.

Il semblait néanmoins pertinent de mettre en place une méthodologie de travail plus fine sur le spectacle vivant, d'une part parce qu'il s'agit du champ de compétence propre à l'Arcade, mais aussi parce que le spectacle vivant tient une place prépondérante dans les financements publics de la culture, au niveau national comme en région.

Un travail rapproché avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Direction régionale des affaires culturelles a donc permis de mettre en place une nomenclature "dispositif" permettant d'identifier les dépenses attribuées dans un cadre plus contractuel (repérage des scènes nationales, des compagnies conventionnées, des scènes de musiques actuelles, des aides à la création...).

Les numéros Siret de l'ensemble des structures dédiées au spectacle vivant et financées en 2003 ont également été récoltés, constituant une donnée pivot très utile pour des exploitations plus précises (zoom sur un secteur particulier, lien avec les autres bases de données de l'Arcade, etc.).

Enfin, un travail fin de lecture des différents secteurs du spectacle vivant a été réalisé (musiques savantes, musiques actuelles, musiques traditionnelles et du monde, danse, théâtre, cirque, arts de la rue) en collaboration avec les pôles de développement artistiques de l'Arcade.

S'il s'agissait d'une approche expérimentale sur le spectacle vivant, ce travail pourrait tout à fait être envisagé sur les autres secteurs culturels à l'avenir.

### La restitution de ces analyses en partenariat avec l'Observatoire des politiques culturelles, et par l'intermédiaire d'une publication dans la collection "Repères"

Est-il nécessaire de rappeler tout l'intérêt d'une telle collaboration avec l'Observatoire des politiques culturelles ? Cette contribution a permis à l'Arcade de travailler de façon rapprochée

avec l'équipe permanente de l'OPC, Jean-Pierre Saez et Cécile Martin, et d'y associer deux chercheurs, Nathalie Moureau et Philippe Teillet, dont l'analyse et la mise en perspective des données est une véritable plus-value pour ce travail d'enquête.

Créée en 2006, la collection "Repères" permet à l'Arcade d'apporter aux différents publics des éléments de lecture et de compréhension du spectacle vivant en région Provence-Alpes-Côte d'Azur tout au long de l'année, grâce à une diffusion large et gratuite.

Ce troisième numéro de la collection va donc beaucoup plus loin que le spectacle vivant en abordant la question des financements publics de la culture de façon globale, tout en consacrant au spectacle vivant une place spécifique dans l'analyse.

Cette publication s'articule donc en cinq parties.

Dans un premier temps, il s'agira de replacer l'année 2003 à la fois dans son contexte politique, mais aussi dans l'évolution des dépenses culturelles (**chapitre 1**). Dans un deuxième temps, l'effort culturel des différentes collectivités territoriales et de l'Etat est analysé à travers les données 2003 (**chapitre 2**). La troisième partie sera plus particulièrement consacrée aux Villes (**chapitre 3**).

La quatrième partie du rapport, la plus conséquente, analysera les financements publics selon une approche sectorielle (spectacle vivant, cinéma, arts visuels, patrimoine, livre et lecture) en s'appuyant plus particulièrement sur l'analyse des dépenses de l'Etat, de la Région et des Départements (**chapitre 4**).

Enfin, la dernière partie questionnera le rôle des enquêtes sur les financements publics en tant qu'outil d'aide à la décision des politiques de la culture en région (**chapitre 5**).

Pour aller plus loin, un dossier est également consultable sur le site de l'Arcade : [www.arcade-paca.com/financementspublics2003](http://www.arcade-paca.com/financementspublics2003)

